



COPIE DE RÉSOLUTION

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

VILLE DE NICOLET

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 22 janvier 2024 et à laquelle étaient présents **la mairesse Geneviève Dubois**, et les conseillers suivants :

Madame France Trudel

Monsieur Dominic Massé

Madame Carolyne Aubin

Monsieur Denis Jutras

Madame Chantal McMahon

Résolution n° 18-01-2024

Consultation régionale sur la biodiversité au Centre-du-Québec – Réalisation des objectifs du *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec – Appui – Autorisation – Approbation

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance du 23 janvier 2023, s'est engagé dans le projet *Villes unies et en action pour la biodiversité*, et ce, par le biais de l'*Engagement de Montréal*, le tout, tel qu'il appert à la résolution numéro 4-01-2023;

CONSIDÉRANT l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT le fait que le prochain *Plan nature 2030* émanant de l'engagement du Québec a contribué aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT l'avis de synthèse de la coordonnatrice de la transition écologique et de l'innovation daté du 27 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de celle-ci;

DE S'ENGAGER à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire; et

DE S'ENGAGER à :

- Soutenir le *Plan Nature 2030*;
- Valoriser et soutenir les démarches de conservation volontaires sur son territoire;
- Mettre en œuvre des actions du *Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de Nicolet-Yamaska*;
- Soutenir les projets de connectivité des milieux naturels et d'aires protégées;

- Reconnaître la valeur écologique des biens et des services écosystémiques;
- Soutenir les projets de bandes riveraines élargies;
- Œuvrer à freiner la propagation des plantes exotiques envahissantes;
- Adapter les pratiques d'entretien des espaces verts pour favoriser la biodiversité;
- Réaliser des aménagements d'infrastructures urbaines vertes;
- Développer des outils d'écofiscalité en faveur de la biodiversité;
- Densifier à l'intérieur du périmètre urbain;
- Augmenter et améliorer l'accessibilité à la nature pour la population;
- Maintenir l'engagement et l'implication de l'administration municipale au sein des comités en lien avec l'environnement et la biodiversité; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

**ADOPTÉ À NICOLET
CE 22 JANVIER 2024**

**CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE
CE 24 JANVIER 2024**



**M^e Magali Loisel
Greffière**